



Champ éolien des Terres de la Madeleine Cormainville (28)

Comité de Projet

Date : 18/09/2025

« Ensemble vers une énergie 100% renouvelable »

La société EES



2 associés engagés ; +20 années d'expérience



Thomas DAUBNER est l'un des pionniers du développement des projets d'énergies renouvelables en France



Richard POLIN dispose d'une expérience de 14 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets EnR

Nos engagements :

- ▶ Développement de projets d'énergies renouvelables selon les atouts de votre territoire
- ▶ Dialogue et transparence tout au long de la démarche
- ▶ Qualité des projets

L'équipe du projet



Stevens CHANCELIER :
Responsable commercial
Il est votre contact et référent « Elus ».



Samuel ROUSSEL :
Chargé d'Affaires
Il est le contact des propriétaires et exploitants sur le terrain.



Julie RODRIGUEZ :
Cheffe de projets ENR
Elle constitue le dossier d'autorisation et suit les nombreuses étapes du projet.

Bureaux d'études :
Acoustique, faune/flore, paysage



adey
environnement
Une société du groupe RSK

RÉSONANCE
Urbanisme & Paysage®



Pourquoi le comité de projet?

Nouveau dispositif introduit par la loi pour l'accélération des énergies renouvelables de Mars 2023.

Application du L 211-9 du code de l'énergie et du décret du 22 décembre 2023

L211-9: « *le porteur d'un projet d'énergies renouvelables (...), et situé en dehors d'une zone d'accélération (...) organise un comité de projet, à ses frais.*

Ce comité de projet inclut les différentes parties prenantes concernées par le projet, notamment les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes limitrophes.

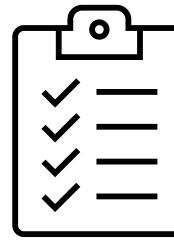
Le comité est constitué de manière obligatoire (R211-7 du code de l'énergie):

- a) Du porteur de projet ;
- b) D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet
- c) D'un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes mentionnées au b sont membres ;
- d) D'un représentant de chaque commune dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage de 6km autour du projet

But du comité de projet:

« Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments (...) » listés ci-après.



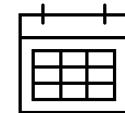


Contenu de la présentation

► Conformément à l'Art. R211-10 du code de l'énergie, le porteur de projet doit présenter :

- ▶ Les objectifs du projet
- ▶ Ses principales caractéristiques et sa puissance projetée
- ▶ Ses enjeux socio-économiques
- ▶ Son coût prévisionnel
- ▶ Ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- ▶ Les principales caractéristiques des équipements créées et aménagés en vue de sa desserte
- ▶ La justification du choix du site
- ▶ Les options de localisation envisagées
- ▶ Le plan parcellaire et les références cadastrales
- ▶ L'extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables
- ▶ Les options de raccordement envisagées

Historique du projet



S2 2022

- RDV avec M. le Maire de Cormainville pour échanges sur les parcs éoliens existants et en cours de développement sur la commune
- Identification du site du projet
- Démarches foncières avec les propriétaires et exploitants concernés par la ZIP

S1 2023

- Lancement des volets écologique, acoustique et paysager de l'étude d'impacts

S1 2024

- Présentation du projet porté par EES au président et référent éolien de la Communauté de Communes Cœur de Beauce
- Délibération favorable de la commune de Cormainville pour un projet éolien sur la commune, porté par la société Energie Eolienne Solidaire
- Communication autour du projet (gazette d'informations, site internet)

S2 2024

- Finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale
- Dépôt du Dossier d'Autorisation Environnementale pour le projet des Terres de la Madeleine avec 4 éoliennes V110 en 140 m bdp

S1 2024

- Avis défavorable de l'aviation militaire, sauf pour E01 sous conditions de hauteur

S2 2024

- Modification du projet initial → 2 éoliennes V110 en 135 m bdp

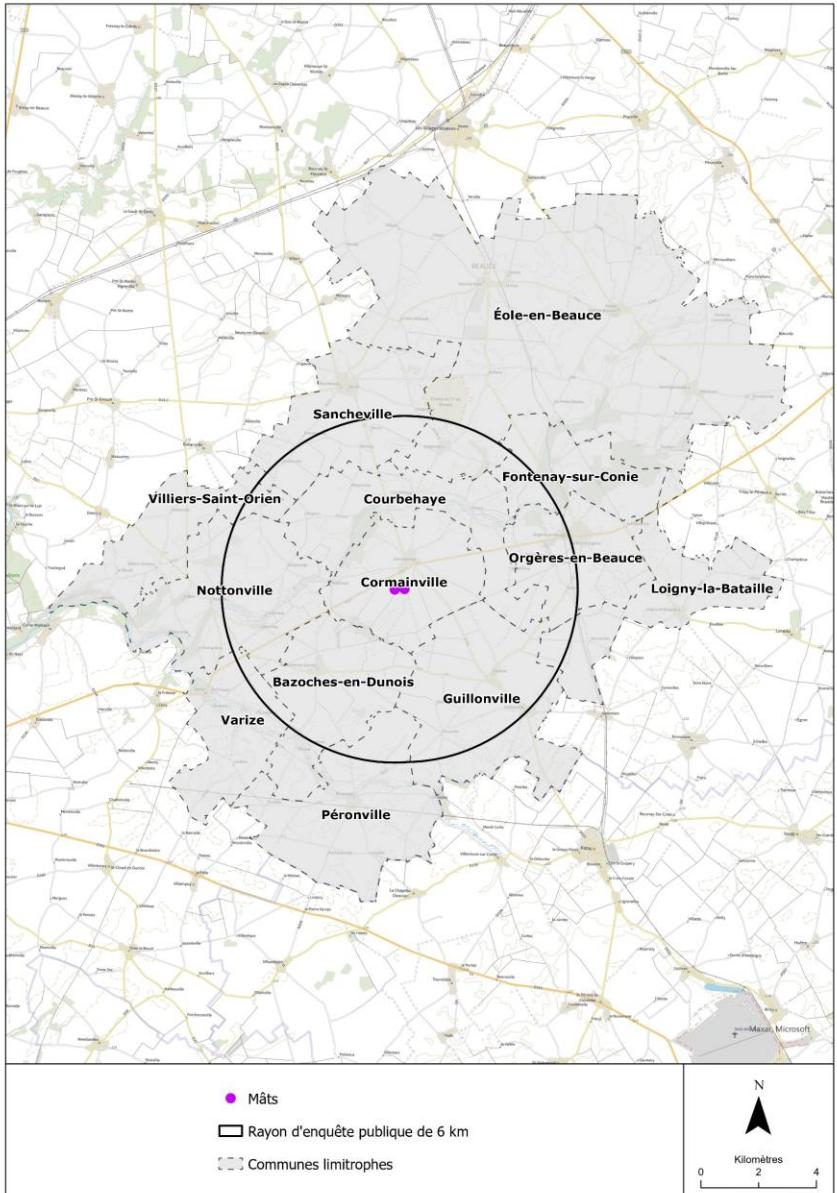
S1 2025

- Lancement des reprises et mises à jour des volets écologique, acoustique et paysager de l'étude d'impacts

Calendrier prévisionnel

- ▶ Finalisation du dossier de DDAE : S2 2025
- ▶ Dépôt envisagé : T4 2025
- ▶ Instruction : environ 1 an
- ▶ Enquête Publique

Localisation générale



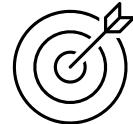
Commune d'accueil :
Cormainville

EPCI :
CC Cœur de Beauce

Communes dans les 6km autour du projet :

- Bazoches-en-Dunois
- Courbehaye
- Eole-en-Beauce
- Fontenay-sur-Conie
- Guillonville
- Loigny-la-Bataille
- Nottonville
- Orgères-en-Beauce
- Périonville
- Sancheville
- Varize
- Villiers-Saint-Orien

Les objectifs



Réaliser un projet éolien

→ Production d'électricité

→ Retombées économiques positives pour le territoire

Objectifs énergétiques :

Nationaux :

Plan National Energie Climat (PNEC) : 41% d'énergies renouvelables consommées d'ici 2030

Régionaux (SRADDET) à l'horizon 2050 :

Couvrir 100% des besoins énergétiques de la région par des énergies renouvelables et de récupération

Le projet « des Terres de la Madeleine » sur la commune de Cormainville vise à produire une énergie électrique décarbonée, locale et renouvelable grâce à l'énergie éolienne.

Objectifs économiques :

- Retombées économiques positives pour le territoire

La justification du choix du site



Energie Eolienne Solidaire connaît très bien le secteur qui rentre dans les objectifs de densification des parcs éoliens existants. EES a étudié et obtenu une autorisation pour le Champ éolien du Chemin de César à Cormainville et Guillonville.



Des propriétaires et exploitants nous ont contacté afin d'ajouter leurs parcelles au projet du Chemin de César. Toutefois, celui-ci étant déjà trop avancé, nous avons décidé de développer le Champ éolien des Terres de la Madeleine dans un second temps.



Nous avons obtenu par la suite la confirmation de l'intérêt de la commune de Cormainville pour de nouvelles éoliennes sur leur territoire en restant dans le parc actuel.



Puis un avis favorable du conseil municipal, de la communauté de communes, des propriétaires et exploitants sur la zone.



Développement du projet du **Champ éolien des terres de la Madeleine**

Les enjeux socio-économiques



- ▶ Préserver le cadre de vie des habitants de la commune d'accueil et limitrophes
- ▶ Intégrer le projet dans le paysage
- ▶ Ne pas impacter la biodiversité au-delà du raisonnable
- ▶ S'adapter aux contraintes agricoles des parcelles du projet

Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées

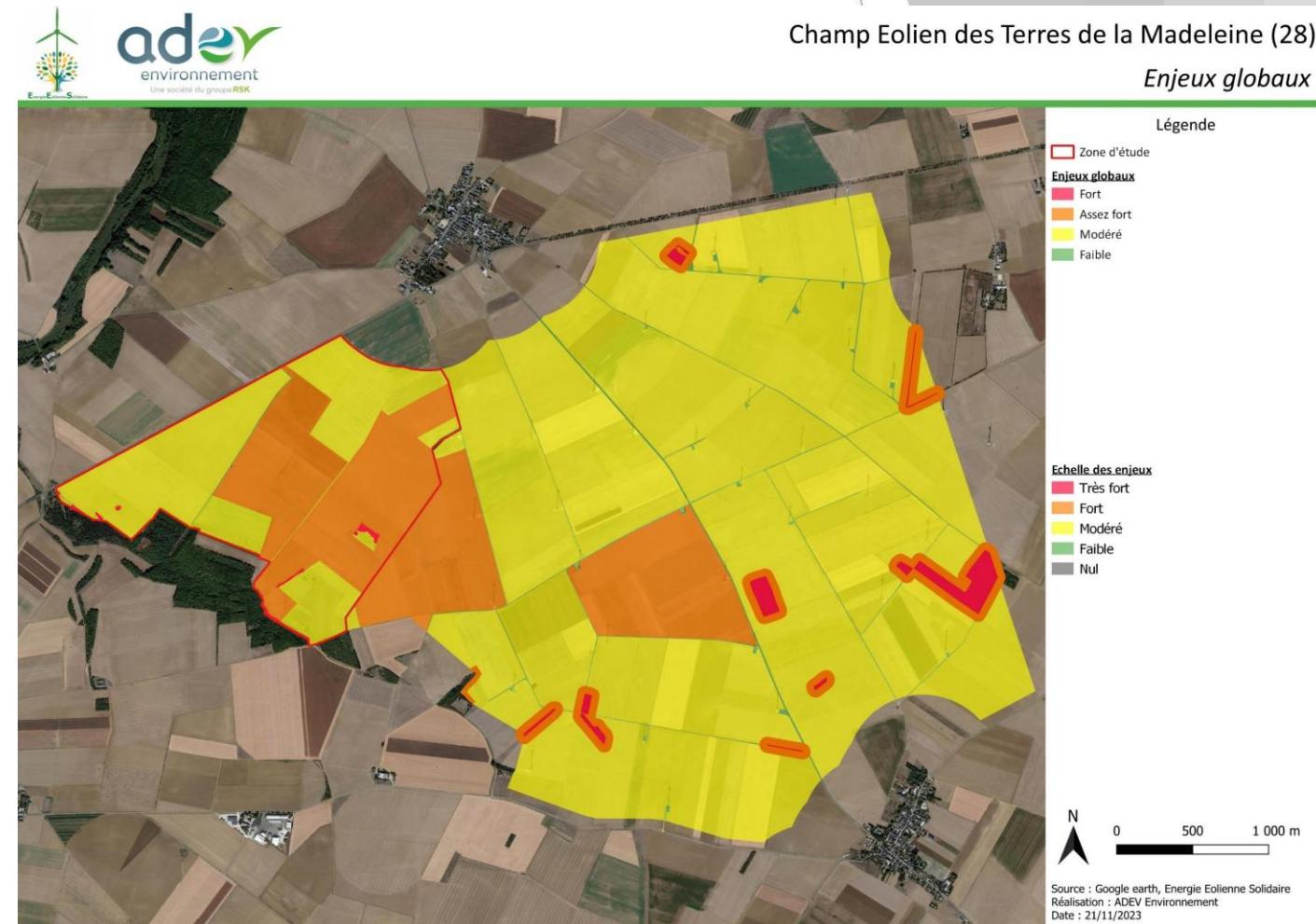


Etude écologique

Dans le cadre du volet naturaliste de l'étude d'impact, des inventaires ont permis de recenser la faune et la flore sur l'aire d'étude immédiate autour du projet sur un cycle biologique complet. Les secteurs à enjeux modérés, forts et très forts ont été définis, et les secteurs plus sensibles ont été évités.

Bien que le projet soit majoritairement implanté sur une zone de cultures intensives, des enjeux ont été identifiés sur le site du fait de l'importance de certaines espèces patrimoniales et/ou vulnérables (oiseaux, chauves-souris, flore).

Aussi, des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en œuvre dès la phase de conception du projet et des suivis seront assurés en phase chantier et en phase exploitation afin de vérifier l'évolution des populations sur le site.



Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude écologique

► EVITER :

- Absence de destruction de haies ou boisements
- Implantation hors des stations d'espèces protégées

► REDUIRE :

- Phasage des travaux hors période sensible pour la faune
- Réduction de la superficie des chemins d'accès créés ou renforcés
- Entretien des abords des éoliennes
- Absence d'éclairage permanent du parc éolien
- Enfouissement des câbles inter-éoliennes
- Plan de régulation des éoliennes pour réduire les risques de mortalité des chauves-souris
- Réduction du risque de destruction d'individu lors de la nidification des Busards par un suivi + protection des nichées dans un rayon de 500 m autour des éoliennes

► SUIVRE/ACCOMPAGNER :

- Suivi écologique en phase travaux et en phase exploitation : suivi de mortalité + suivi en altitude + suivi spécifique avifaune
- Suivi spécifique busards

Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude paysagère

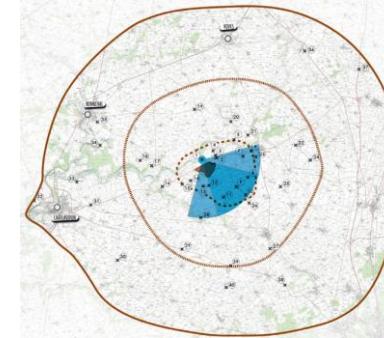
- ▶ Le Champ éolien des Terres de la Madeleine est un **projet d'extension accolé à un parc éolien en fonctionnement** comprenant 47 éoliennes, il **privilégie la densification plutôt que le mitage éolien**.
- ▶ L'étude d'impact paysagère **analyse les impacts du projet** : elle révèle des incidences paysagères localisées autour du site d'implantation, au cœur de la plaine de la Beauce ; une offre patrimoniale peu exposée au projet ; des incidences sur les infrastructures routières et les lieux touristiques découlant de la proximité au projet ainsi que des incidences nuancées sur les lieux de vie, au regard du contexte éolien.
- ▶ Elle **s'appuie notamment sur des photomontages**, permettant de visualiser le futur projet dans son environnement proche et plus éloigné, et d'analyser ainsi l'impact visuel du projet dans le paysage.

Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude paysagère

PM n°1 : Depuis la RD 357 à l'approche de la vallée de la Conie, à l'ouest du bourg de Cormainville

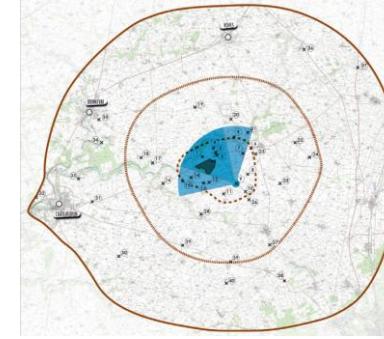


Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude paysagère

PM n°9 : Depuis la RD 935, rue de l'Étoile à Gaubert, au sud-est du projet

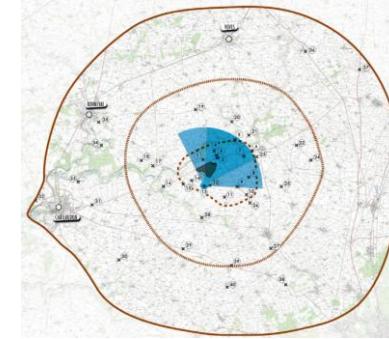


Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude paysagère

PM n°13 : Depuis la RD 27, à l'approche de Chavenay, au sud du projet



Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude paysagère

- ▶ Mesures en lien avec le paysage
- ▶ EVITER :
 - ▶ Intégration des transformateurs dans chaque mât
 - ▶ Enfouissement des réseaux entre les éoliennes
- ▶ REDUIRE :
 - ▶ Choix des éoliennes au regard du contexte éolien existant
 - ▶ Bardage bois du PDL pour une meilleure intégration des bâtiments annexes
- ▶ ACCOMPAGNER :
 - ▶ Bourse aux arbres : plantation d'arbres ou de haies pour renforcer la maille végétale en place au cas par cas chez les riverains volontaires dont la maison d'habitation présente une vue permanente, franche ou trop légèrement filtrée sur le futur parc éolien → Lieux de vie sélectionnés par l'étude d'impact : la Motte, Chavenay et Bazoches-en-Dunois

Les impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire et les mesures associées



Etude acoustique

Afin de caractériser l'ambiance sonore au droit des habitations riveraines du projet de manière précise, une campagne de mesures acoustiques à été réalisée sur une période de 29 jours du 1er au 30 mars 2022.

Pas de risque de dépassements des seuils réglementaires en période de jour mais risques en période de nuit pour des vents de secteurs sud-ouest et nord-est

→ Mise en place d'un plan de bridage des éoliennes pour assurer le respect des seuils réglementaires

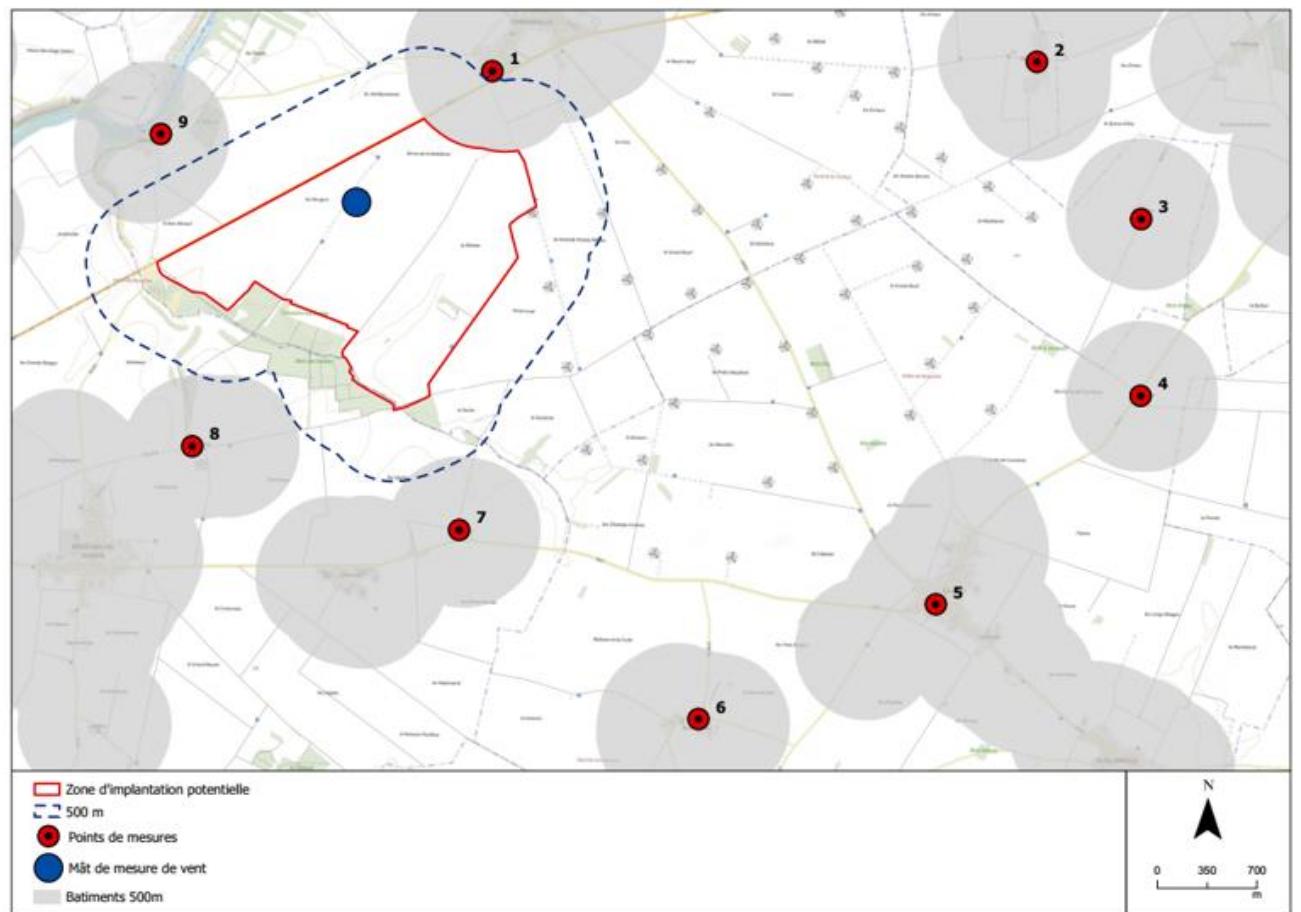
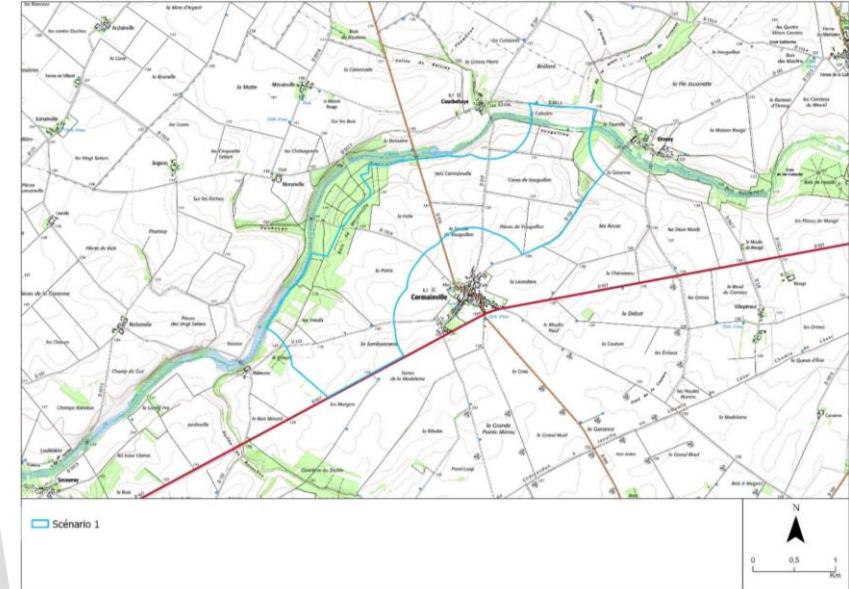
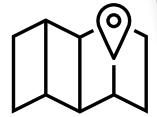


Figure 98 : Localisation des points de mesure et de la ZIP
Source : Etude acoustique de GAMBA

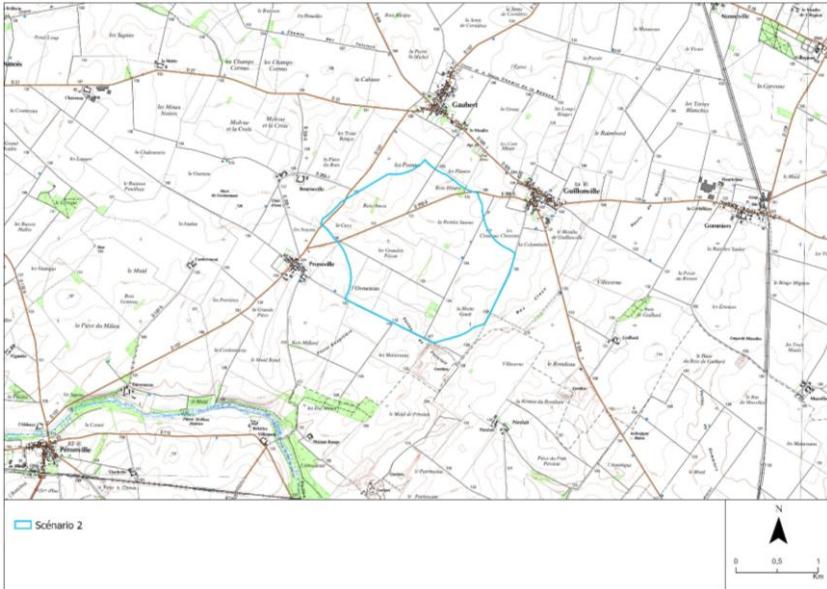


Les options de localisation envisagées



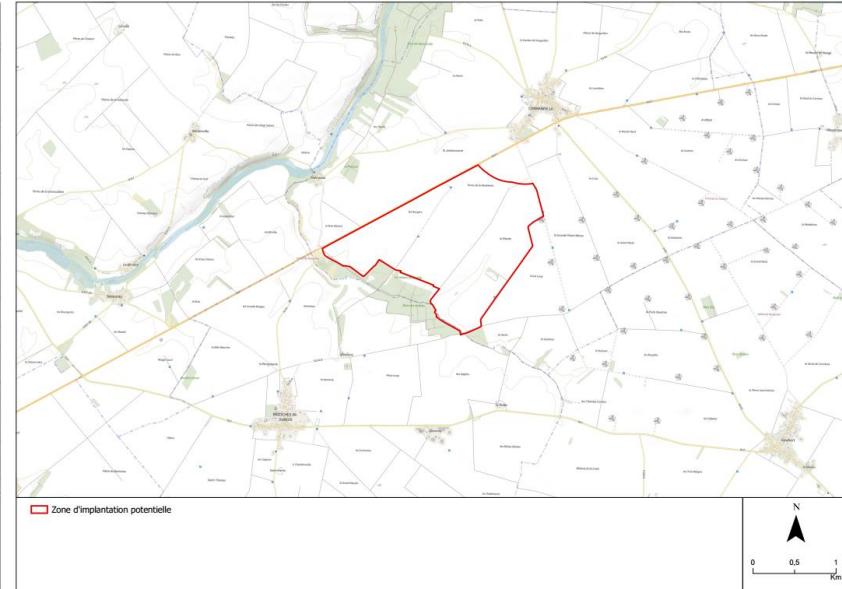
Zone au nord du bourg de Cormainville

Abandonnée à la suite de discussions locales et au refus de la commune du développement d'un projet au nord → privilégier la densification et l'extension du parc existant au sud



Zone à l'ouest du bourg de Guillonville

Ecartée pour des raisons d'acceptabilité locale du projet : refus du développement d'une autre zone de projet → privilégier la densification et l'extension du parc existant plus au nord



Choix final de la Zone d'Implantation Potentielle

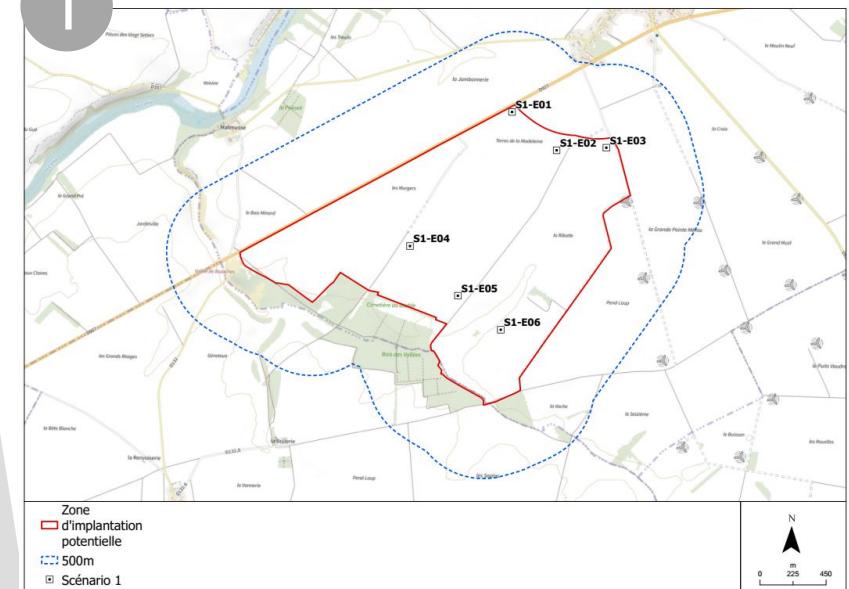
Arrêtée avec l'accord et la suggestion de la mairie de Cormainville, en densification et extension du parc existant → pas de création de nouvelle zone d'occupation visuelle par les éoliennes



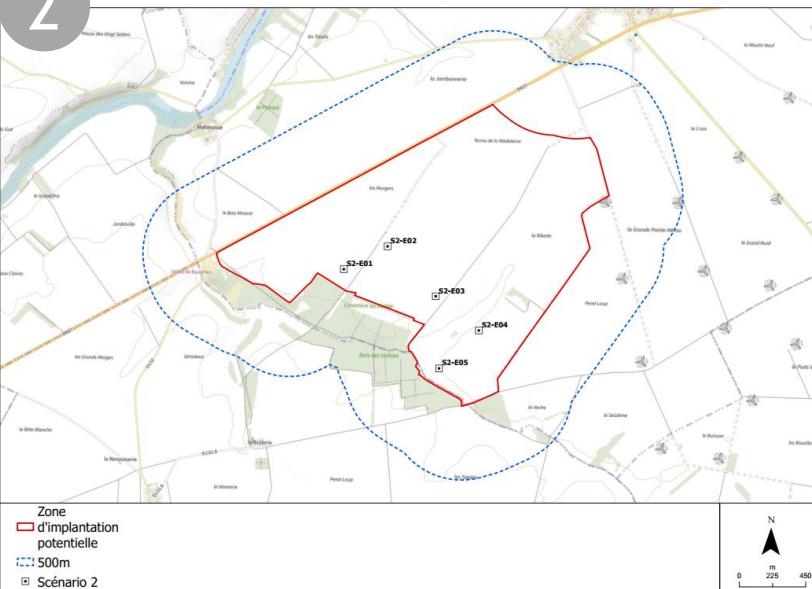
Les options de localisation envisagées



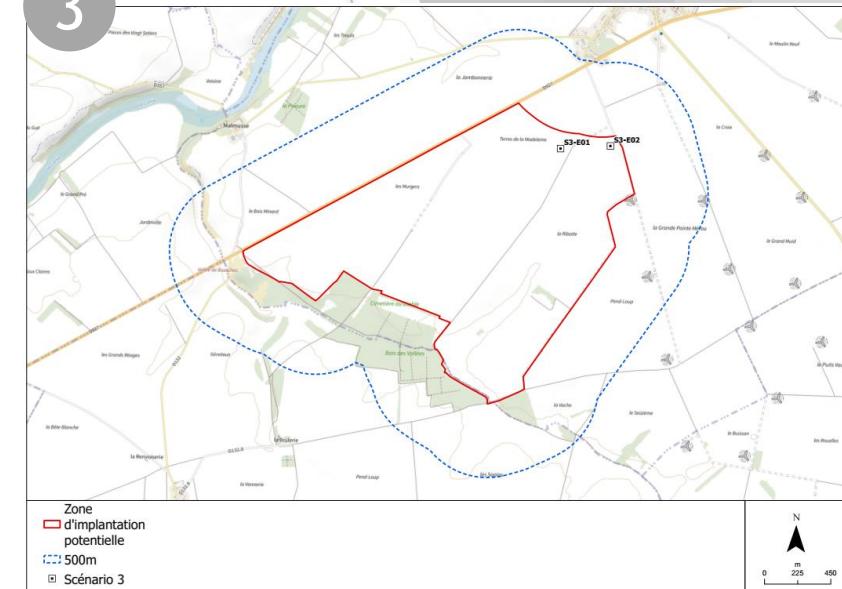
1



2



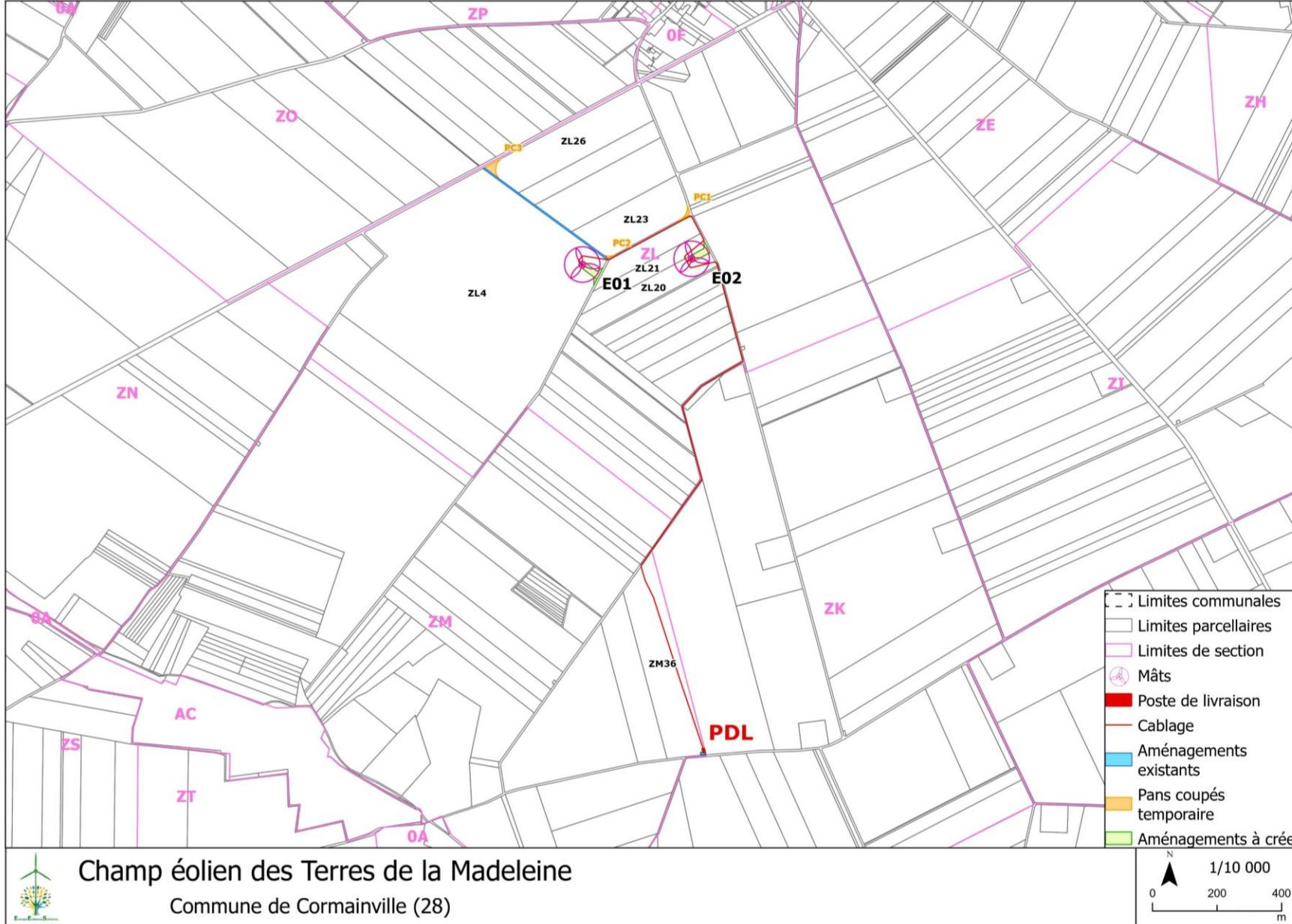
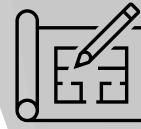
3



Fortes contraintes militaires sur le secteur liées à la proximité de la base aérienne d'Orléans-Bricy → contraintes sur le positionnement des éoliennes et la hauteur totale



Le plan parcellaire et les références cadastrales



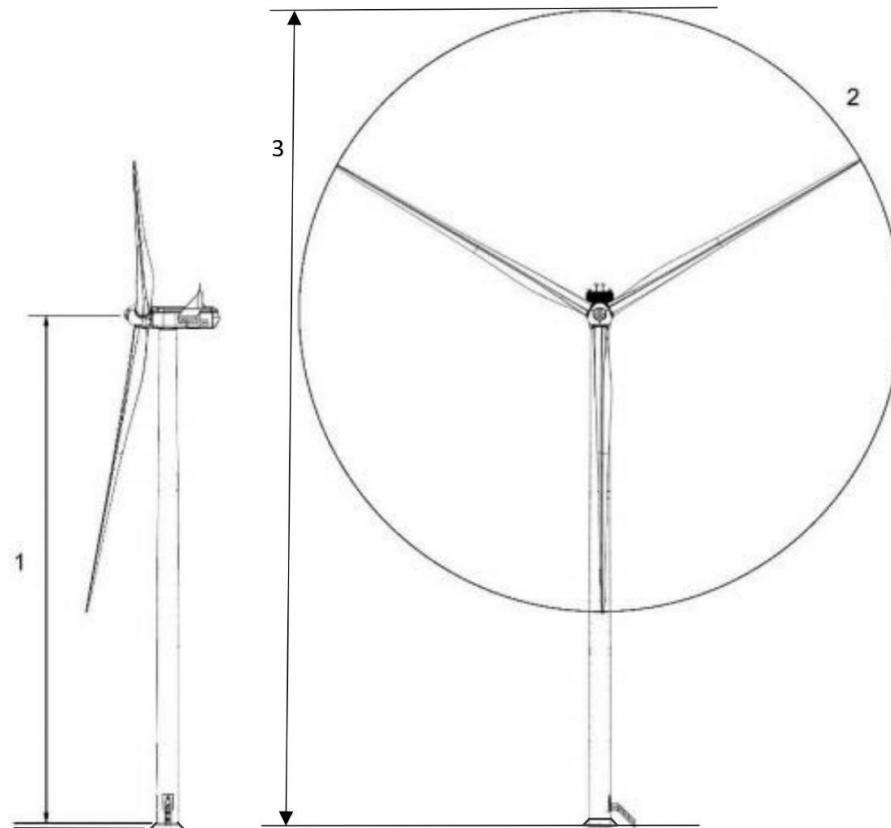
Les principales caractéristiques techniques

Plan d'élévation des éoliennes Vestas V110

Hauteur hors tout 136 m

 **LE PROJET DU CHAMP ÉOLIEN
DES TERRES DE LA MADELEINE**

- † **2 éoliennes de 2.2 MW par éolienne**
- † **Environ 3 500 tonnes de CO₂ évitées/an**
- † **Puissance totale du parc : 4.4 MW**
- † **Production énergétique du parc : environ 11 000 MWh/an soit environ 2 500 foyers alimentés/an chauffage inclus**



1 Hauteur du mât : 80 m + 1m de surélévation de la fondation par rapport au terrain naturel
2 Diamètre du rotor : 110 m | 3 Hauteur en bout de pale : 136 m

Les enjeux socio-économiques



- ▶ Environ 2 500 foyers alimentés (chauffage inclus)
- ▶ Retombées économiques pour le territoire :
 - pour la commune d'accueil :
 - ▶ IFER 2025: 8510€/MW installé dont 20% reviennent à la commune soit 7 489 €/an pour la commune de Cormainville
 - ▶ CET et Taxes diverses (CFE, CVAE, Taxe foncière,...)
 - pour les EPCI :
 - ▶ IFER : 50% pour la Communauté de Communes Cœur de Beauce soit jusqu'à 18 722 €/an
 - ▶ IFER : 30% pour le Département, soit jusqu'à 11 233 €/an
- ▶ Retombées économiques indirectes en phase chantier

Les montants des différentes taxes et leur répartition entre les différentes institutions seront calculés sur la base des caractéristiques du projet par le centre local des impôts fonciers.

Les coûts prévisionnels

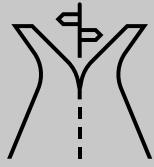


Données non définitives

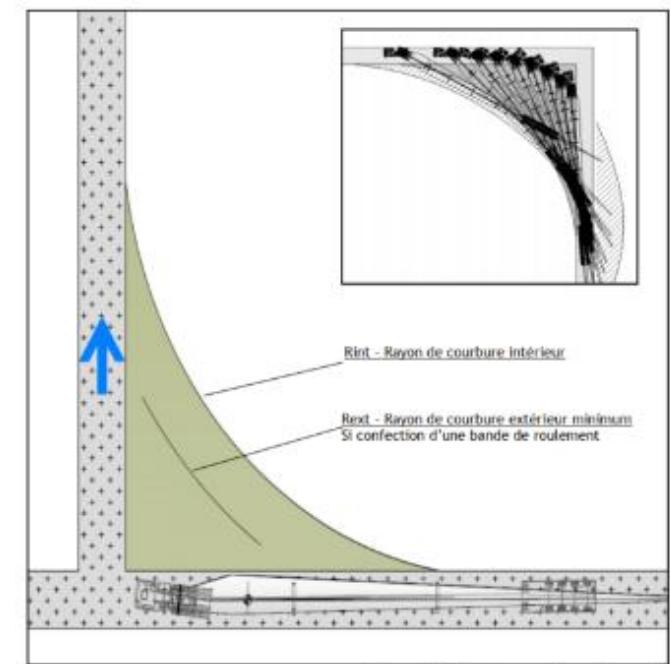
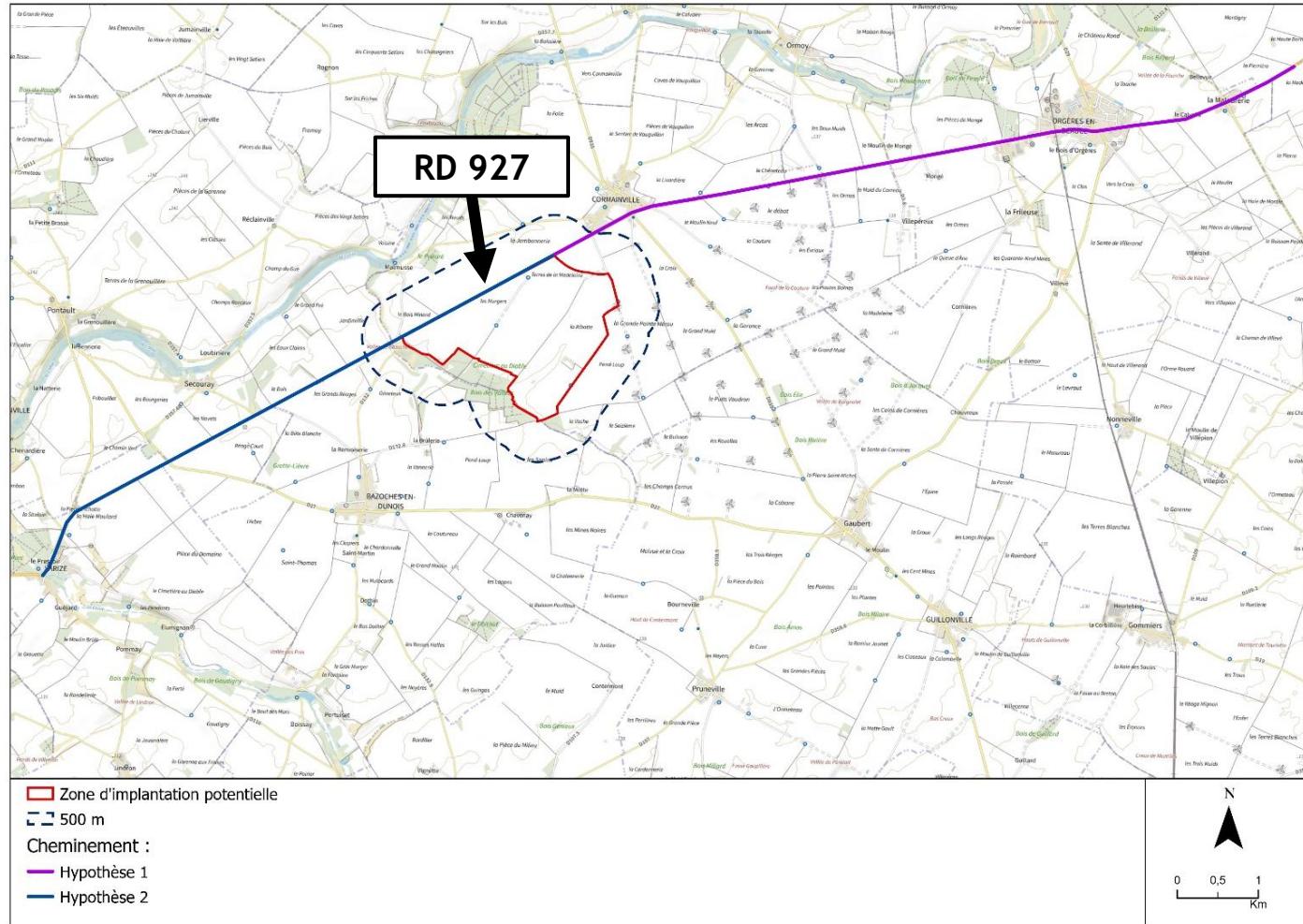
Désignation	Coûts €
Lot éoliennes « clé en main »	7 500 000
Frais d'ingénierie, frais financiers et associés	900 000
Raccordement ENEDIS	231 000
Coût des mesures ERC	En cours de définition

Sur la base des éléments connus à ce stade du projet et de coûts déjà engagés ou estimés, le projet des Terres de la Madeleine représente un investissement de plus de 8,5 M€ sur le territoire sur la base de 2 éoliennes.

Les principales caractéristiques des équipements créés et aménagés en vue de sa desserte



- ▶ Accès par la RD 927 : utilisation des chemins existants + créations de plateformes et pans-coupés



L'extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

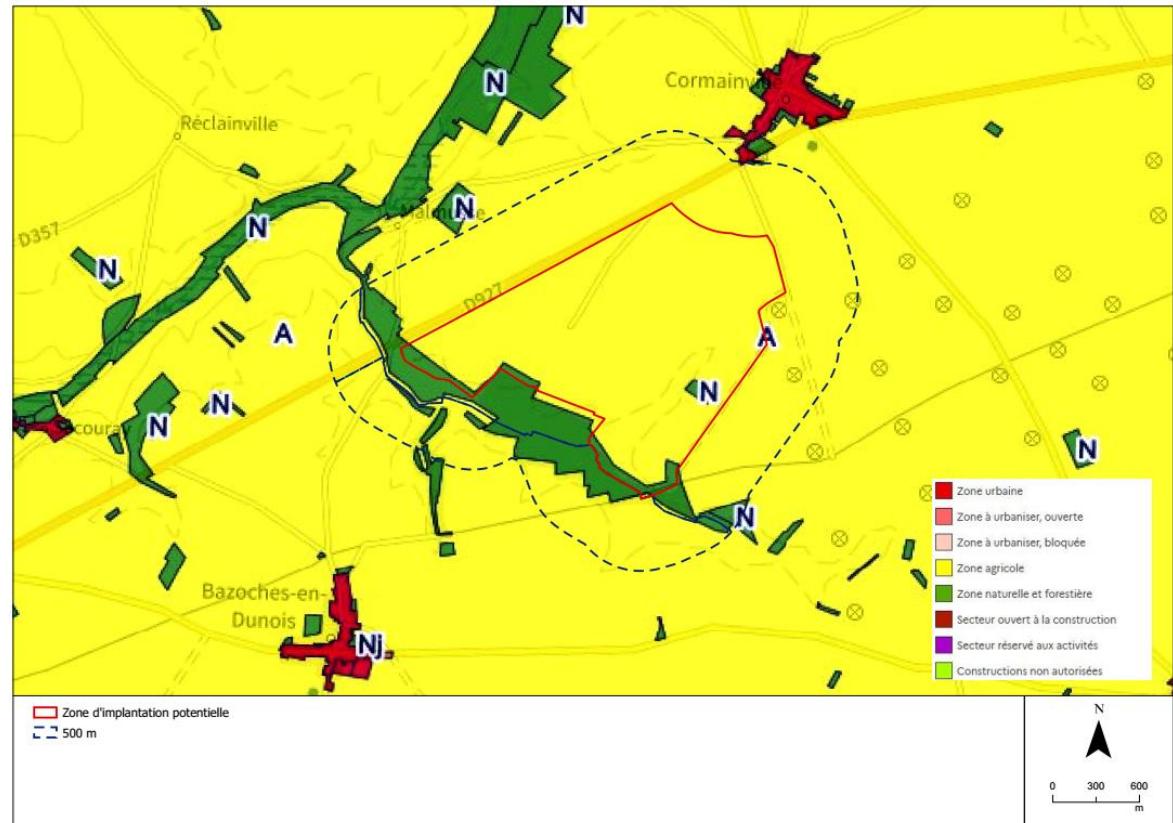


Implantation des éoliennes en Zone Agricole (A) du PLUi de la CC Cœur de Beauce :

Le règlement de ce PLUi stipule que : « les constructions à vocation écologique et ayant un intérêt public, comme ce peut être le cas pour les modes de production d'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux photovoltaïques, etc.) peuvent être implantées en zone agricole. Une attention particulière devra être portée sur l'insertion paysagère des installations et sur leur impact sur les zones d'habitations voisines ».

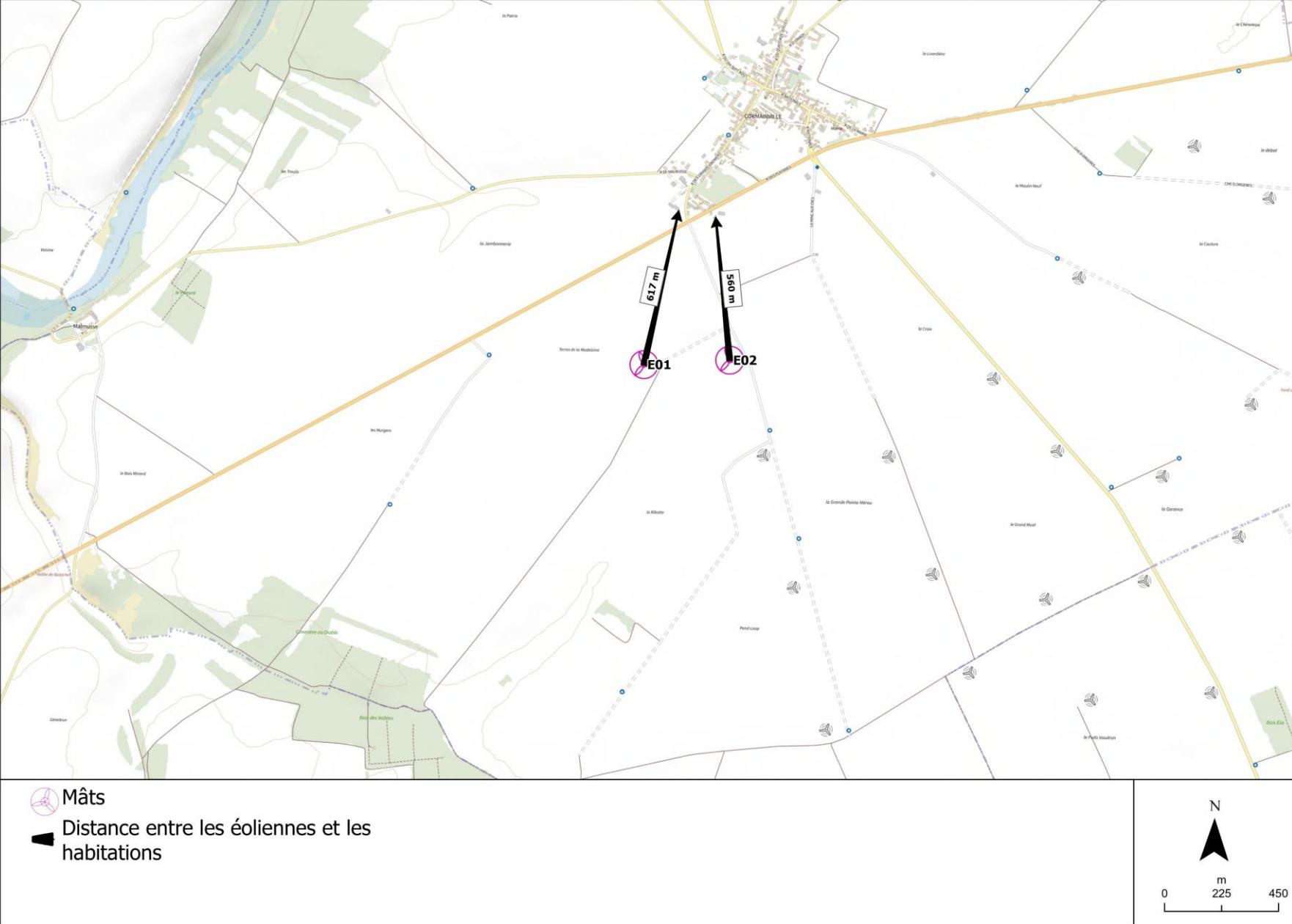
De plus, l'article 1 du règlement du PLUi relatif aux destinations des constructions, usages de sols et nature des activités des dispositions applicables aux zones agricoles énonce que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Le projet du Champ éolien des Terres de la Madeleine est un projet d'équipement collectif ne compromettant pas les activités agricoles, pastorales ou forestières puisqu'il permettra le maintien de l'activité agricole présente sur site. De plus, la cartographie des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables fait ressortir le site du projet du Champ Eolien des Terres de la Madeleine comme un espace dédié au développement de la production d'énergie et le projet respectera un éloignement de 500 m minimum de toute habitation ou zone à vocation d'habitat.



Le projet est donc conforme au document d'urbanisme en vigueur : le PLUi du Cœur de Beauce.

Distance aux habitations les plus proches



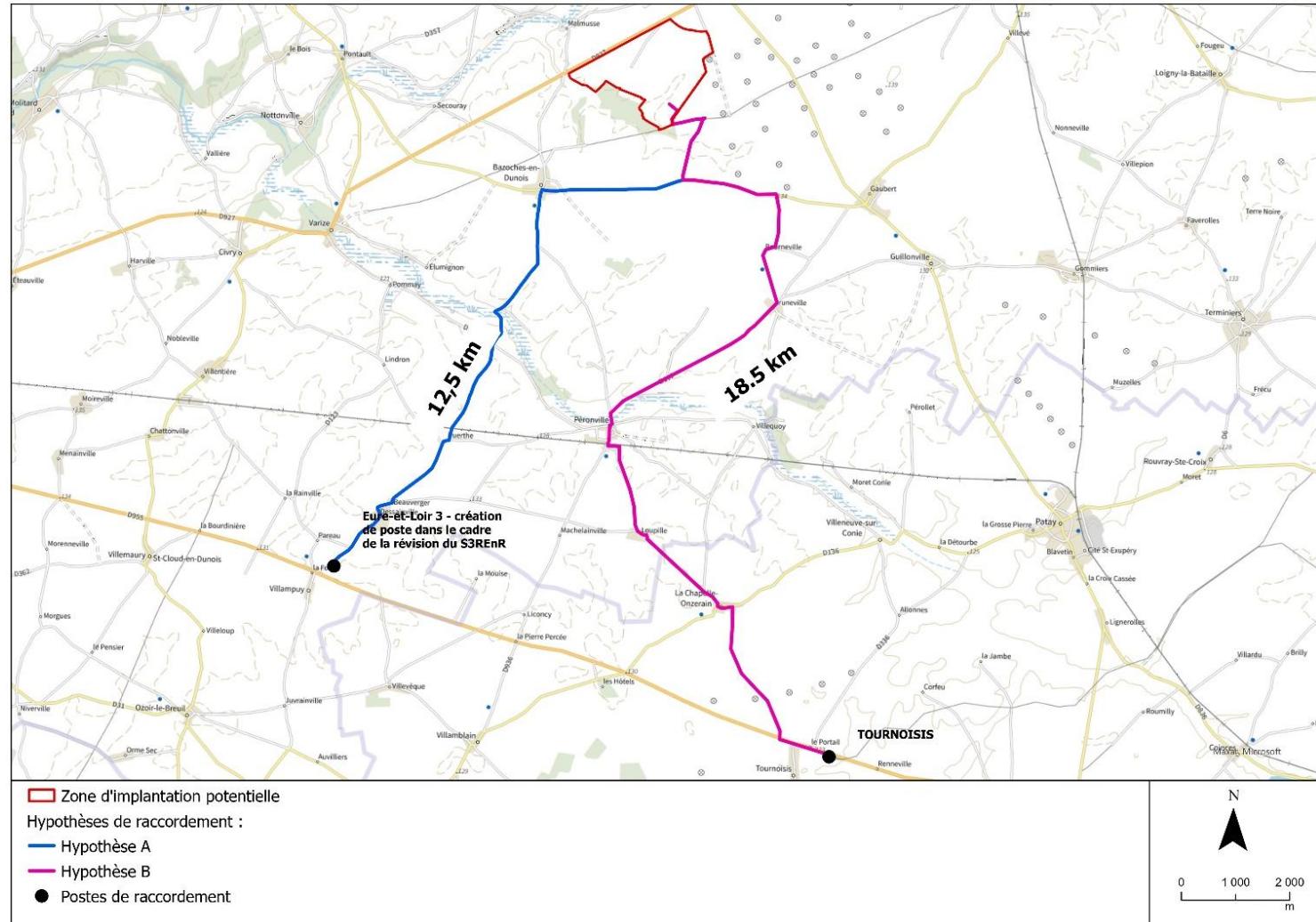
Les options de raccordement envisagées

Eure-et-Loir 3

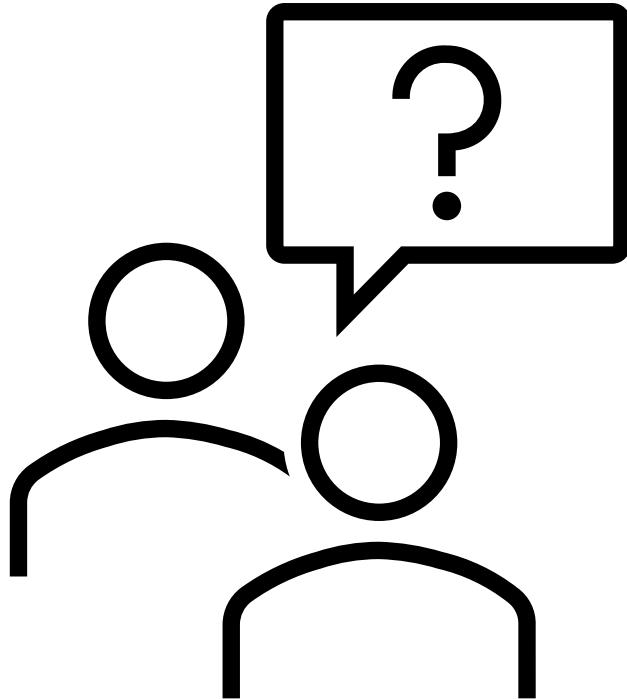
- ▶ Longueur du tracé : 12,5 km
- ▶ Puissance disponible du nouveau S3REnR : +240 MW

Tournoisis

- ▶ Longueur du tracé : 18,5 km
- ▶ Puissance disponible : +36 MW au nouveau S3REnR



Questions/Réponses



Votre contact



**Stevens CHANCELIER
Responsable commercial**

Energie Eolienne Solidaire
8 bis Rue Daniel Mayer 37100 TOURS
s.chancelier@energies-solidaire.fr
06.70.36.61.01



Energie Eolienne Solidaire
8 bis rue Daniel Mayer
37100 TOURS
02 52 32 19 20
contact@energies-solidaire.fr
www.energies-solidaire.fr